

## Le Crédit Agricole adopte une nouvelle stratégie climat

Leader mondial en matière de green bonds, pionnier de la finance climat depuis près de 10 ans, le Crédit Agricole est convaincu de l'urgence de décarboner l'économie tout en préservant la création de valeur. Afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, **le Crédit Agricole adopte une stratégie climat Groupe, alignée sur l'Accord de Paris**. Cette stratégie qui sera déclinée par l'ensemble de ses entités, permettra la réallocation progressive de ses portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés de façon à faire de la finance verte l'un des leviers de croissance du Groupe. Cette stratégie s'articule autour de trois axes :

### ① Une gouvernance innovante destinée à conduire la mise en œuvre de la stratégie Climat

- Les engagements seront portés par une gouvernance dédiée, avec la création d'une part d'un « Comité des engagements sociétaux » regroupant des dirigeants du Groupe, et d'autre part d'un Comité scientifique, constitué d'experts du Groupe chargé de mener des travaux de réflexion sur la stratégie climat, avec l'appui de partenaires scientifiques de haut niveau ;
- Les politiques sectorielles feront l'objet d'une revue régulière en fonction des recherches et préconisations du Comité scientifique ;
- **La mise en œuvre de la stratégie climat et des engagements pris sera certifiée par un organisme tiers indépendant, garant de son suivi et de sa nécessaire transparence ;**
- La stratégie climat sera publiée selon les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures à partir de 2020.

### ② Une intégration des enjeux de la transition énergétique dans la relation client

- Le Groupe mettra en place une « note de transition » destinée à mesurer le niveau d'engagement et la capacité des entreprises clientes à adapter leur modèle économique aux défis posés par la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. A la fois outil de dialogue et de prise de décision, cette note complètera la note financière et viendra enrichir le dossier d'analyse client. Elle sera appliquée aux grandes entreprises dès 2020 en faisant converger les expertises de CACIB et Amundi, puis, après avoir dressé un bilan de cette initiative, éventuellement étendue aux ETI et PME.
- La consolidation d'une note de transition nous permettra de cerner plus précisément les effets potentiels du changement climatique sur nos portefeuilles de financements, et d'élaborer des stress tests climatiques à horizon 2050 alignés avec différents types de scénarii.

### ③ La réallocation progressive de nos portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés en ligne avec l'Accord de Paris

Le Groupe Crédit Agricole entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique, notamment à travers la réallocation progressive de nos financements, de nos investissements, et de l'épargne gérée au profit de la transition énergétique.

Cette réallocation suivra l'évolution du mix énergétique mondial tel que projeté dans les scénarii<sup>1</sup> retenus par le Comité scientifique et s'exprimera notamment à travers :

- ✓ **Le renforcement de notre engagement en faveur du financement de la transition énergétique**
  - Financement d'1 projet d'énergie renouvelable sur 3 en France, afin de conforter la position de leader du Groupe sur le marché français et de devenir un acteur majeur du secteur en Europe.

<sup>1</sup> Notamment « Scénario Développement Durable » de l'AIE, rapport de Climate Analytics, Science Based Targets

- Mise en place d'un mécanisme de soutien aux start-up et PME innovantes en matière environnementale, à l'exemple des 200 millions € du fonds d'investissement en compte propre dédiés aux transitions énergétique, agricole et agroalimentaire ;
  - Déploiement d'une gamme de solutions de financement vertes à destination des entreprises et des particuliers ;
  - Doublement de la taille du green loan portfolio à 2022 pour atteindre 13 milliards d'euros d'ici 2022.
- ✓ **La promotion de politiques d'investissements durables**
- Application des critères ESG à 100 % des fonds gérés en gestion active par Amundi (et doubler les encours intégrant l'ESG en gestion passive) et à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Intégration des critères ESG dans 100 % des nouveaux investissements de Crédit Agricole Assurances ;
  - Doubler les montants investis, via Amundi, dans des initiatives relatives à l'environnement ou à fort impact social en passant à au moins 20Mds€ d'encours.
  - Placement de 6 Milliards € du portefeuille de liquidités du Groupe sur des produits financiers socialement responsables (ISR).
- ✓ **La planification d'une sortie du charbon thermique selon un calendrier en ligne avec l'Accord de Paris**
- L'exposition charbon des portefeuilles de financements et d'investissements sous gestion du Groupe s'inscrira dans un scénario de sortie de l'industrie du charbon : à horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, 2040 pour la Chine et 2050 pour le reste du monde. Dans une volonté de transparence, nous nous engageons à communiquer l'exposition charbon thermique de nos portefeuilles de financements/ investissements tous les ans, dès la fin 2019.
  - Dans le cadre de l'élaboration de la note de transition, le Crédit Agricole demandera aux entreprises de lui communiquer d'ici 2021 un plan détaillé de retrait de leurs actifs industriels d'extraction et de production de charbon thermique dans le calendrier 2030/2040/2050 selon la localisation de leurs actifs ; ce plan de retrait sera un paramètre majeur de la note de transition.
  - Dès 2019, le Crédit Agricole ne développera pas de relation avec des entreprises dont l'activité charbon thermique (extraction et production d'énergie à partir de charbon) représente plus de 25 % de leur chiffre d'affaires. Pour les entreprises au-delà de ce seuil et dont la note de transition est dégradée, seuls des financements dédiés à des projets d'énergies renouvelables ou de réduction de gaz à effet de serre seront possibles.
  - Les entreprises qui ne respecteraient pas cette approche seront automatiquement placées dans un portefeuille d'entreprises "sous vigilance transition", entraînant une réduction voire un gel de notre accompagnement financier.
  - Le Groupe s'engage à ne plus travailler avec les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

## CONTACTS PRESSE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17  
 Pauline Vasselle + 33 1 43 23 07 31  
 Caroline de Cassagne + 33 1 49 53 39 72

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr  
 pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr  
 caroline.decassagne@ca-fnca.fr